



**COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

**PROCÈS-VERBAL**

**22<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 3 AVRIL 2006**

**DATE :** Le 3 avril 2006

**HEURE :** 17 h

**LIEU :** Maison du citoyen, salle des comités

**PRÉSENCES :**

**Membres :**

- M. Yvon Boucher, président, conseiller, district de la Rivière-Blanche (n<sup>o</sup> 15)
- M. André Laframboise, vice-président, conseiller, district de Lucerne (n<sup>o</sup> 2)
- M. Frank Thérien, conseiller, district d'Aylmer (n<sup>o</sup> 1)
- M. Paul-Émile Gauthier, producteur agricole
- M<sup>me</sup> Linda Giraldeau, productrice agricole
- M. Philippe Thompson, producteur agricole

**Secrétaire :**

- M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

**Personnes-ressources :**

- M<sup>me</sup> Nathalie Giguère, coordonnatrice / aménagement
- M. Éric Boutet, chef de division, planification, réglementation et transport
- M. Michel Plouffe, directeur général, Développement économique - CLD Gatineau
- M. Denis Bureau, commissaire, Développement économique - CLD Gatineau

**Autres :**

- M. Pierre Cadieux, président de Biopron
- M. Majella Larochelle, directeur de Biopron, cultures de plantes indigènes
- M. Denis Y. Charlebois, membre de Biopron
- Dr Léopold Ntezurubanza, directeur de Biopron, produits tropicaux
- M<sup>me</sup> Denise Laferrière, conseillère, district de Hull (n<sup>o</sup> 8)

**DISTRIBUTION :** Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENT**

\_\_\_\_\_  
**SECRETÉAIRE**

## **1. Ouverture de la réunion et constatation des présences**

Le président constate l'atteinte du quorum et ouvre l'assemblée à 17 h 50.

Il souligne la présence et souhaite la bienvenue à M. Michel Plouffe, directeur général, Développement économique - CLD Gatineau, qui participera dorénavant, à titre de personne-ressource, à toutes les séances du CCA. Le président mentionne que cela démontre que la Ville de Gatineau accorde une grande importance au territoire et aux activités agricoles.

Par ailleurs, le président invite les membres à participer au banquet annuel organisé par la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO) qui se tiendra à Papineauville le 8 avril 2006.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour ci-dessous est accepté en ajoutant un sujet à l'article 6.1 et quatre sujets à l'article varia.

1. Ouverture de la réunion et constatation des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2006
4. Signature du procès-verbal de la séance du 6 mars 2006
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 mars 2006
6. Date de la prochaine assemblée (1<sup>er</sup> mai 2006)
  - 6.1 Visite du territoire de la Ville de Gatineau
7. Rapport relatif aux travaux sur le développement agroalimentaire présenté par le directeur général de Développement économique – CLD Gatineau
8. Période de questions des citoyennes et citoyens
9. Présentation du projet Biopron
10. Exemples de conditions pouvant être exigées dans le cadre de la proposition de ne pas s'opposer à la demande d'utilisation non agricole d'une partie du lot 2 470 556 du Cadastre du Québec, d'une superficie de 1,5 hectare, pour l'implantation d'un puits de captage d'eau souterraine et d'une usine d'embouteillage, chemin Lépine, district de Masson-Angers (n° 16)
11. Varia :
  - a) Promotion du territoire et des activités agricoles
  - b) Inspecteur agraire et plan de développement agricole
  - c) Projet d'ouverture d'une boucherie (salle de coupe)
  - d) Liste des producteurs agricoles pour le CCA de Gatineau
12. Levée de la séance

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2006**

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2006 est accepté. On demande de remplacer, aux pages 1, 3 et 4, le prénom de « Philippe » Lauzon par celui de « Jean ».

## **4. Signature du procès-verbal de la séance du 6 mars 2006**

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2006 sera signé plus tard par le président.

**5. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 mars 2006**

Quelques informations sont données, notamment, sur la collaboration de la Ville de Gatineau et Développement économique - CLD Gatineau au niveau de la recherche d'un site pour « Équipement Poirier et Fils » et sur la décision rendue par la CPTAQ dans le cadre de la demande formulée par « La Chevalière de Gatineau ».

**6. Date de la prochaine assemblée**

On confirme que la prochaine séance du CCA se tiendra le 1<sup>er</sup> mai 2006.

**6.1 Visite du territoire de la Ville de Gatineau**

On souligne qu'un projet de visite du territoire de la Ville de Gatineau est présentement en préparation au Secrétariat des comités du Service d'urbanisme. On explique que cette visite se tiendra lundi le 8 mai (Est du territoire) de 16 h à 20 h 30 et lundi le 12 juin 2006 (Ouest du territoire) également de 16 h à 20 h 30.

On mentionne aussi que les membres et personnes-ressources du Comité consultatif agricole, de la Commission permanente sur l'habitation et du Comité consultatif d'urbanisme seront invités à participer à cette visite. Enfin, on mentionne qu'un projet de parcours sera proposé aux membres des comités et de la commission.

**7. Rapport relatif aux travaux sur le développement agroalimentaire présenté par le directeur général de Développement économique – CLD Gatineau**

Le directeur général de Développement économique – CLD Gatineau, M. Michel Plouffe résume la démarche de son organisme en matière de développement agroalimentaire en insistant sur :

- Les étapes de la planification stratégique de Développement économique – CLD Gatineau;
- La composition du comité du plan stratégique;
- Les échéanciers de réalisation du plan;
- Les créneaux d'excellence qui seront retenus, entre autres, celui portant sur « l'agroforestier »;
- Les étapes franchies reliées au projet du Parc agro de l'Aéroport industriel de Gatineau;
- Le projet présenté par la coopérative Biopron;
- Les trois niveaux d'intervention privilégiée par Développement économique – CLD Gatineau;
- Les critères de sélection des projets retenus (entreprises existantes et nouvelles).

On mentionne que le terme « agroforestier » est plutôt synonyme de sylviculture, se définissant comme l'entretien, la conservation, la régénération, le reboisement et l'exploitation rationnelle des arbres forestiers.

On suggère donc d'inclure dans le titre du créneau d'excellence « agroforestier » le mot « agroalimentaire » de façon à couvrir l'ensemble des activités économiques relatives à la transformation par l'industrie des produits agricoles destinés à l'alimentation.

## 8. Période de questions des citoyennes et citoyens

Aucune citoyenne et aucun citoyen ne s'est présenté.

## 9. Présentation du projet Biopron

M. Pierre Cadieux, président de Biopron présente le projet de création d'un centre coopératif de biovalorisation des produits naturels en insistant, entre autres sur :

- La définition du nom « Biopron »;
- L'historique de la création de Biopron;
- La mission de Biopron;
- Le plan d'affaires de Biopron (document déposé séance tenante).

M. Denis Bureau, commissaire, Développement économique - CLD Gatineau et directeur du développement des affaires de Biopron présente la stratégie de développement de Biopron en insistant, notamment sur :

- Les informations contenues sur le site Internet intitulé : biopron.coop;
- Les quatre bases de données de Biopron;
- Les objectifs généraux de Biopron;
- L'intérêt démontré par Agriculture Canada en regard du projet de Biopron;
- Le plan de développement et les partenaires financiers de Biopron;
- Les impacts de Biopron pour la Ville de Gatineau;
- Les pistes de développement de nouvelles cultures examinées par Biopron;
- L'approche coopérative et de courtage de Biopron et les possibilités de partenariat;

Arrivée de MM. Majella Larochelle, Denis Y. Charlebois et M<sup>me</sup> Denise Laferrière.

- Les marchés ciblés de Biopron;
- Les quatre segments des bioproduits ciblés;
- Les aspects innovateurs;
- Les services de biovalorisation;
- L'approche de R & D de Biopron combinant traditions et sciences;
- La demande de financement de Biopron dans le cadre du Programme de courtage d'Agriculture Canada;

Plusieurs questions et commentaires sont formulés, entre autres sur :

- Le plan de financement public;
- Le problème de relève agricole;
- La contribution de Biopron à la stratégie de développement agricole de la Ville de Gatineau;

Arrivée du Dr Léopold Ntezurubanza.

- La demande adressée à la Ville de Gatineau;
- Le nombre d'emploi qui sera directement créé;
- La participation et l'implication financière des membres de Biopron;
- La disponibilité des terres agricoles de qualité à valoriser;
- Les principes de développement durable.

Enfin, on souligne l'importance pour Biopron d'obtenir l'appui de la Ville de Gatineau dans le cadre de la recherche de financement de cet organisme.

Départ de MM. Pierre Cadieux, Denis Bureau, Majella Larochelle, Denis Y. Charlebois, Léopold Ntezurubanza et de M<sup>me</sup> Denise Laferrière.

**10. Exemples de conditions pouvant être exigées dans le cadre de la proposition de ne pas s'opposer à la demande d'utilisation non agricole d'une partie du lot 2 470 556 du Cadastre du Québec, d'une superficie de 1,5 hectare, pour l'implantation d'un puits de captage d'eau souterraine et d'une usine d'embouteillage, chemin Lépine, district de Masson-Angers (n° 16)**

On dépose, pour information, quelques exemples de conditions émises par la CPTAQ dans le cadre de l'implantation et l'exploitation d'un puits de captage des eaux souterraines.

On rappelle brièvement le contenu du rapport relatif au projet d'implantation d'un puits de captage d'eau souterraine et d'une usine d'embouteillage, chemin Lépine en insistant sur la localisation du site du puits projeté, l'aire d'alimentation, l'aire de protection bactériologique et l'aire virologique.

On rappelle également que dans l'éventualité où le projet allait de l'avant au CCA, une consultation publique serait tenue dans le cadre d'un changement de zonage qui devra être recommandé par le CCU et ensuite autorisé par le Conseil municipal pour réaliser le projet.

On suggère que certaines conditions soient imposées aux requérants et qu'elles soient rattachées à la recommandation au conseil.

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'appui pour l'obtention d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole pour l'implantation d'un puits de captages des eaux souterraines à des fins de consommation humaine et d'une usine d'embouteillage, dans le secteur de Masson-Angers, a été déposée auprès de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'analyser l'opportunité de modifier la réglementation d'urbanisme de la Ville s'il juge opportun d'en faire la recommandation au Conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat du CCA est d'analyser la requête en fonction des critères de la LPTAAQ, des potentiels agricoles et du processus de mise en valeur du territoire agricole de la ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le potentiel agricole du site visé est de classe 5 à environ la moitié de la superficie demandée et de classes 2 et 3 pour l'autre moitié (selon l'ARDA) et que l'étude intitulée « Évaluation du potentiel du territoire agricole de la Ville de Gatineau » caractérise le site visé comme ayant une potentialité agricole moyenne;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'aura pas pour conséquence de mettre en péril la viabilité agricole de l'entreprise, cette dernière étant propriétaire de plus de 150 hectares de terre agricole sous le régime de protection de la LPTAAQ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage prévu est spécifiquement rattaché à la présence d'un « aquifère-source » d'une qualité exceptionnelle, limitant ainsi son implantation dans un autre emplacement de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude hydrogéologique démontre que la zone aquifère sera bien protégée contre les risques de contamination, limitant les activités

agricoles à l'aire de protection immédiate d'un rayon de 30 mètres autour du puits;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation du projet n'aura aucune incidence sur l'agrandissement ou l'implantation d'un établissement d'élevage, la directive sur les odeurs ne s'appliquant pas aux usages industriels;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet demeure rattaché à l'entreprise agricole et qu'il ne vient pas limiter les possibilités de cette dernière en termes de valorisation et de diversification de sa production agricole, tel que prévu par le processus de mise en valeur du territoire agricole de la Ville de Gatineau :

#### R-CCA-2006-04-03 / 04

Que ce comité recommande au conseil de ne pas s'opposer à la demande d'utilisation non agricole d'une partie du lot 2 470 556 du Cadastre du Québec, d'une superficie de 1,5 hectare, pour l'implantation d'un puits de captage d'eau souterraine et d'une usine d'embouteillage et ce, aux conditions suivantes :

- Les restrictions aux activités agricoles dans les périmètres imposés suivant la réglementation environnementale devront être limitées à celles établies à ce jour par l'hydrogéologue et contenues au rapport accompagnant la demande déposée à la Ville pour l'étude du CCA;
- Advenant que les autorisations émises par les ministères concernés comportent des restrictions additionnelles ou encore au-delà de celles décrites au rapport de l'hydrogéologue, le certificat d'autorisation de la Ville deviendra caduque et sans effet;
- Le demandeur devra mettre en place un plan de surveillance de l'eau tant qualitative que quantitative. Ce plan de surveillance, d'au moins 4 puits d'observation, devra être établie par des professionnels selon les règles habituelles appliquées dans ce type de travaux. Le plan de surveillance devra permettre de mesurer régulièrement la qualité et la quantité d'eau de la zone aquifère. Les résultats de ces mesures prises mensuellement tant pour le suivi débit-rabattement que pour le suivi qualitatif (analyses physico-chimiques et microbactériologiques) devront être consignés dans un registre maintenu à jour et rendu disponible sur demande;
- La durée de la présente autorisation est fixée à 15 années à compter de la date de décision de la Commission. Cependant, elle pourra être révoquée à chaque période de trois ans, advenant le cas où la CPTAQ devait conclure que d'autres restrictions normatives à la pratique des activités agricoles se sont ajoutées après l'entrée en vigueur de la présente autorisation. Il en est de même, si la quantité ou la qualité de l'eau était diminuée de façon significative pour les agriculteurs environnants, en conséquence de l'ouvrage de captage autorisé.

**ADOPTÉE**

#### 11. Varia :

##### a) Promotion du territoire et des activités agricoles

M. Philippe Thompson mentionne qu'il a l'intention de concevoir un cours sur la promotion du territoire et des activités agricoles. Ce cours, qui viserait les élèves du 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire, aborderait entre autres, les questions

d'actualité comme les OGM, la grippe aviaire, les mégas porcheries, l'élevage d'animaux exotiques (autruches, émus, etc.), etc.

On indique que la Conférence régionale des élus (CRE) de l'Outaouais, la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO) et l'Union des producteurs agricoles (UPA) seraient sans doute intéressées à participer à la conception et au financement de ce cours.

**b) Inspecteur agraire et plan de développement agricole**

On souligne que dans le cadre de l'actualisation du processus de mise en valeur du territoire et des activités agricoles de la Ville de Gatineau, la question entourant l'offre de service d'inspecteurs agraires (personne désignée) par la Ville de Gatineau sera ajoutée aux éléments du processus de mise en valeur.

On souhaite que, d'ici à ce qu'une personne soit officiellement désignée par la Ville de Gatineau, deux personnes (l'une à l'Est et l'autre à l'Ouest de la Ville de Gatineau) soient autorisées à répondre aux demandes d'inspections agraires.

Enfin, on demande d'assurer le suivi d'une requête d'inspection agraire formulée par M. McNamara.

**c) Projet d'ouverture d'une boucherie (salle de coupe)**

On explique que la demande de permis pour l'ouverture d'une boucherie (salle de coupe) est actuellement traitée par le centre de services de Masson-Angers.

**d) Liste des producteurs agricoles pour le CCA de Gatineau**

On mentionne que la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides a transmis, en février dernier, à la Ville de Gatineau, une liste de producteurs agricoles afin de combler les postes au sein du CCA de la Ville Gatineau.

On explique qu'une demande a été faite auprès de l'UPA, afin que l'organisme puisse revoir sa liste des producteurs en s'assurant de proposer des agriculteurs représentant tous les secteurs agricoles de la Ville. La première liste ne comportait aucun nom de producteur du secteur Masson-Angers.

Il est précisé que la loi exige que le choix des membres agriculteurs du CCA doit être fait à partir de la liste proposée par l'UPA.

**12. Levée de la séance**

La séance est levée à 21 h 20.